



Consignes sanitaires en vigueur

Salle de spectacles - Maison de l'Université

Pour assister aux spectacles, le **Pass sanitaire est obligatoire** pour tous les participants de plus de 12 ans. Un contrôle sera effectué par des personnes habilitées. En cas de non présentation du Pass, l'accès à la salle sera refusé et les billets ne pourront être remboursés.

Pour rappel : Qu'entend-on par Pass sanitaire ?

- Un schéma vaccinal complet et un délai nécessaire après l'injection finale, soit :
- 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
- La preuve d'un test négatif de moins de 72h
- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Nous demandons aux spectateurs d'être présents, dans la mesure du possible, 30 minutes avant le début du spectacle.

Du gel hydroalcoolique est à la disposition des spectateurs dans le hall de la Maison de l'Université. Il vous est demandé de l'utiliser avant d'entrer dans la salle.

Le port du masque (non fourni par l'UJM) est obligatoire dès l'entrée dans le hall de la Maison de l'Université. Une fois installés, le port du masque reste recommandé mais obligatoire pour tous vos déplacements.

Toute personne ne respectant pas les règles sanitaires se verra refuser l'entrée de la salle de spectacles et aucun remboursement de billets ne pourra être effectué.

Les consignes pourront être amenées à changer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Elles seront précisées aux spectateurs lors de la réservation.

Pour tout contact : culture@univ-st-etienne.fr